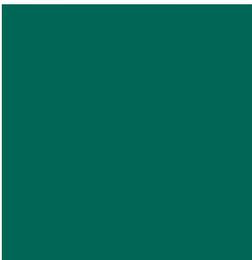
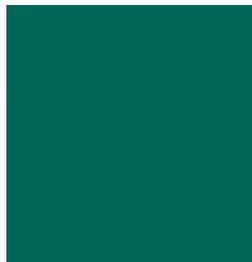


POLITIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ



POLITIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

CONTENU

I.	Introduction	03
II.	Politique	03
III.	Divers	06



I. INTRODUCTION

La présente politique a pour objectif d'expliquer la vision de Cofinimmo en matière de durabilité¹. Cette vision est d'abord mise en place par une stratégie à long terme qui met au centre les différentes parties prenantes de Cofinimmo, des investisseurs jusqu'à la collectivité, les collaborateurs et les locataires.

Le terme « collaborateur » englobe les employés de Cofinimmo, ses dirigeants, et plus généralement, les personnes qui bénéficient de délégations de pouvoirs pour représenter la société.

Dans ce cadre, Cofinimmo s'engage à respecter des principes fondamentaux qui s'inspirent des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et qui se traduisent en actions concrètes dans l'activité de Cofinimmo.

Pour chaque pilier en matière de durabilité, cette politique explique les engagements pris au sein de la société et vers les parties prenantes, tout en faisant le lien avec les différentes politiques définies pour chaque engagement.

II. POLITIQUE

La politique en matière de durabilité énoncée ici vise à définir les engagements de Cofinimmo en la matière de durabilité, en expliquant comment ceux-ci s'inscrivent dans la stratégie globale à long terme de l'entreprise pour un développement social ambitieux et une contribution positive à la collectivité.

a. Vision

Cofinimmo, acteur majeur de l'immobilier européen, s'engage dans une stratégie de durabilité globale de ses activités.

Parallèlement à l'objectif de réduction de l'intensité énergétique comme objectif à long terme, tel qu'exprimé par le projet 30³ et l'objectif scientifique qu'il représente², Cofinimmo s'engage à travailler pour un impact positif dans les aspects principaux de l'analyse de matérialité³.

L'existence d'une stratégie de durabilité ambitieuse est une nécessité pour assurer la valeur à long terme de l'entreprise. Les différentes parties prenantes de Cofinimmo l'ont bien compris : le nombre d'actionnaires à la recherche d'investissements socialement responsables ne cesse de croître ; les locataires exigent des

bâtiments économes en énergie et confortables ; quant aux collaborateurs, ils recherchent en permanence du sens à leurs activités.

b. Engagements

Cofinimmo confirme son engagement envers les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Celles-ci découlent de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Par ses valeurs et son mode de fonctionnement, Cofinimmo entend assumer ses responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies inspirent et guident la politique en matière de durabilité de Cofinimmo et les politiques uniques qui ont été développées pour chaque pilier.

1 La responsabilité sociale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociétale des entreprises est définie par la Commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

2 Pour les détails scientifiques du projet 30³, lien vers le site web de Cofinimmo, [Cofinimmo - Gouvernance & politiques](#).

3 Pour l'analyse de matérialité, lien vers le site web de Cofinimmo, [Cofinimmo - Analyse de matérialité](#).

En effet, la politique en matière de durabilité de Cofinimmo se concentre sur une série d'engagements qui couvrent les trois piliers environnemental, social et de gouvernance. Pour chaque pilier en matière de durabilité, Cofinimmo définit une série de politiques appartenant à ce pilier, qui sont également interconnectées grâce à l'existence de la politique en matière de durabilité, qui constitue leur logique commune.

Cofinimmo différencie les politiques externes, c'est-à-dire celles qui sont essentielles pour mettre en valeur

les engagements et les actions d'accompagnement de Cofinimmo, et les politiques internes, c'est-à-dire celles qui sont indispensables pour définir les orientations des parties prenantes internes et des activités connexes.

La politique en matière de durabilité et toutes les politiques liées sont applicables au groupe et sont liées aux trois métiers de base de Cofinimmo, à savoir : acquisition et redéveloppement de portefeuille; construction et rénovation de portefeuille ; gestion durable de portefeuille.

Cofinimmo vise un impact positif sur l'environnement sous toutes ses formes et avec tous les instruments dont dispose Cofinimmo.

Principes
7, 8, 9 du
Pacte
Mondial

Veillez consulter la politique environnementale pour plus de détails sur chaque engagement.

- Assurer le respect des réglementations environnementales et autres exigences dans toutes les zones géographiques où Cofinimmo opère.
- Viser la résilience au changement climatique à travers des plans d'atténuation et d'adaptation du portefeuille de Cofinimmo et de son évolution.
- Protéger l'environnement et préserver la biodiversité par les technologies écologiques et l'approche système appliquées aux projets de développement ainsi qu'aux opérations.
- Réduire la consommation d'eau et œuvrer pour une gestion durable au niveau de l'entreprise et du portefeuille, en stimulant l'utilisation des technologies mais aussi en sensibilisant les personnes chargées de la gestion quotidienne des immeubles.
- Appliquer les principes de circularité pour toutes les activités, de la gestion immobilière aux projets de rénovation en s'associant avec des entités locales pour soutenir le recyclage des matériaux.
- Promouvoir et développer des solutions de mobilité écologique pour les collaborateurs et les locataires.

Principes
1, 2, 3, 4, 5, 6
du Pacte
Mondial

Cofinimmo poursuit à avoir un impact positif sur le contexte social dans lequel elle opère et à œuvrer pour une amélioration continue de la société.

Veillez consulter les politiques individuelles, comme indiqué à côté de chaque engagement, pour plus de détails sur les actions correspondantes.

- Le respect des droits de l'homme est un engagement central de Cofinimmo dans toutes ses activités et s'applique à toutes ses parties prenantes (Politique des droits humains).
- S'assurer que les fournisseurs de Cofinimmo s'alignent et s'engagent sur les mêmes valeurs que Cofinimmo, en respectant un code pour des pratiques durables (Code de conduite pour fournisseurs).
- Veiller à la sécurité et à la santé des collaborateurs et des occupants des immeubles de Cofinimmo. Soutenir le développement professionnel de tous les collaborateurs, en promouvant le respect des différences de culture et d'origine.
- Des actions sont promues pour soutenir les institutions publiques et la collectivité, ce qui est conforme aux engagements éthiques de Cofinimmo.

Principe 10
du Pacte
Mondial

Cofinimmo encourage une approche éthique de la gouvernance, vis-à-vis des parties prenantes externes et internes, pour assurer une croissance durable à long terme.

Veillez consulter les politiques individuelles, comme indiqué à côté de chaque engagement, pour une meilleure compréhension de la gouvernance d'entreprise durable chez Cofinimmo.

- Mettre en œuvre la transparence et adopter un comportement éthique dans tous les processus et procédures impliquant les plus hautes instances de gouvernance de Cofinimmo (Charte de gouvernance d'entreprise, Code de prévention en matière d'abus de marché).
- Prévenir tout incident de corruption et assurer la possibilité de signaler les manquements aux comportements à tous les collaborateurs de Cofinimmo (Politique de dénonciation, Politique de lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent).
- Intégrer pleinement les facteurs de durabilité dans la stratégie financière et d'investissement (Sustainable Finance Framework).
- Assurer la sécurité du système d'information et la protection des données grâce à une approche structurée des TIC¹ (Déclaration en matière de protection des données).
- Suivre le régime des SICAFI en termes de politique fiscale, en garantissant le plein respect de la législation, la transparence et l'alignement sur les meilleures pratiques du secteur.

¹ Technologies de l'Information et de la Communication.



III. DIVERS

a. Notification et contact

Toute question, ou toute violation et préoccupation concernant cette politique peut être adressée au compliance officer à l'adresse mail suivante : compliance@cofinimmo.be.

b. Processus de contrôle de conformité au sein de Cofinimmo

Le contrôle du respect de la politique en matière de durabilité est assuré par le comité d'audit, à qui le compliance officer rapporte régulièrement.